



**ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART  
DE CLERMONT  
MÉTROPOLE**

**25, RUE KESSLER  
63000 CLERMONT-FERRAND  
T. 04 73 17 36 10  
ESACM.FR  
WWW.ESACM.FR**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025**

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025 à partir de 14h30 en hybride (présentiel et visio-conférence).

### Étaient présents les membres dont les noms suivent :

Isabelle LAVEST, Présidente de l'EPCC  
Chantal LELIEVRE (Visio)  
Sondès EL HAFIDHI  
Yannick GONZALEZ  
Forrest PATTERSON (Visio)  
Amélie SOUNALET (suppléante de Vincent BLESBOIS)  
Joel MATHURIN (Préfet), Anne NOUGUIER (DGCA), Marc DROUET (DRAC ARA) sont représentés par  
Ubavka ZARIC (DRAC ARA)

### Membres excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BRIAT donne pouvoir à Isabelle LAVEST  
Fabienne VOUTE donne pouvoir à Chantal LELIEVRE  
Rémi CHABRILLAT donne pouvoir à Sondès EL HAFIDHI  
Sophie AUGER GRAPPIN donne pouvoir à Yannick GONZALEZ  
Mathias BERNARD donne pouvoir à Forrest PATTERSON  
Michèle MARTEL donne pouvoir à Amélie SOUNALET

### Membres excusés

Jérôme AUSLENDER  
Maxime MARION  
Vincent BLESBOIS  
Andréa MALAPERT  
Poe RICHARD-GLOAGUEN

### Direction de l'ESACM :

Sandrine REBEYRAT, Directrice  
Frédérique RUTYNA, Secrétaire générale  
Carole TILLY, assistante de direction, secrétaire de séance

## Introduction de la séance

La Présidente fait le point sur les délégations de pouvoir, excuse les absent-es, et propose de débiter le Conseil d'Administration, le quorum étant atteint.

La séance du conseil d'administration de ce jour revêt un caractère formel, notamment en raison de la validation du dossier d'auto-évaluation, document essentiel à la délivrance des diplômes.

## Validation du compte rendu du Conseil d'administration du 27 mars 2025

Isabelle LAVEST demande aux administrateur-rices s'il y a des corrections ou des remarques à faire sur le compte rendu du dernier Conseil d'Administration qu'ils et elles ont reçu.

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance du 27 mars 2025 est validé.

## **RAPPORTS NON DÉLIBÉRATIFS**

### **Bilan CVEC 2024**

La Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC), versée par les étudiant-es lors de leur inscription en formation initiale (à l'exception des étudiant-es boursier-es qui en sont exonéré-es) s'élève à 7 792 € pour l'année universitaire 2023-2024.

Conformément à la convention de financement des actions de vie étudiante signée avec les services de l'UCA, l'école a reversé 68 % de cette somme, soit 5 298 €, au titre de l'année 2024.

Le solde de 2 493 €, a été consacré au financement de permanences psychologiques à destination des étudiant-es assurées par une psychologue clinicienne indépendante.

## **RAPPORTS DÉLIBÉRATIFS**

### **Processus d'accréditation HCERES : Dossier d'auto-évaluation**

L'établissement est dans l'obligation de prendre une délibération qui l'engage dans l'ensemble du processus d'accréditation, avec une échéance prévue à l'horizon 2027.

La première phase, consistant en un travail d'auto-évaluation et de bilan, vient de s'achever. Elle portait sur la période allant de septembre 2019 à juin 2024. Ce travail a conduit l'établissement à examiner un ensemble de grands domaines d'observation et à produire des analyses, des critiques et des perspectives concernant tant son fonctionnement que les formations qu'il propose.

Le dossier d'auto-évaluation complet a été remis au HCERES le lundi 16 juin. Le comité d'expert-es chargé de l'évaluation vient d'être annoncé.

La directrice a joint au dossier une note d'orientation pour les années à venir. Ce document, s'il s'inscrit dans le cadre imposé de l'accréditation, constitue également un outil de projection. Cette note ne fige pas le projet d'établissement mais sert de base de travail qui sera discutée ultérieurement lors de séminaires avec les équipes.

À la demande de la présidente, Sandrine REBEYRAT présente la composition du comité d'expert-es. Ce comité a été constitué non pas uniquement de personnalités issues des écoles d'art, mais de professionnel·les expérimenté·es dans ce type d'exercice.

Ubavka ZARIC salue la diversité des profils retenus qui offre une variété de points de vue et de compétences, ce qui représente une richesse pour l'établissement. La visite des expert-es aura lieu les 7 et 8 octobre 2025. Le déroulé précis des entretiens reste à déterminer.

Sandrine REBEYRAT remercie les membres du comité de rédaction qui ont participé à l'élaboration du dossier tout au long de l'année : Stéphane BRAMANT, Aurélie BRÜHL, Philippe EYDIEU, Zoé HALLER, Orlane MASTELLONÉ-RUELLAN, Marie MUZERELLE, Frédérique RUTYNA et Carole TILLY. Chacun-e a contribué selon son domaine de compétence.

Le dossier a été construit avec rigueur, en adoptant une posture honnête et critique. Les éléments ont été présentés de manière mesurée, identifiant à la fois les points forts de l'établissement et les pistes d'amélioration. Ce travail donne des éléments de réflexion utiles pour la suite et permet de situer l'établissement à un moment donné dans la continuité de son projet.

Ubavka ZARIC considère que l'école a fait preuve d'une certaine exigence envers elle-même et félicite l'équipe de rédaction. Elle estime que le dossier est particulièrement clair et intéressant, notamment pour la contextualisation des missions de l'établissement, de son environnement et de son positionnement en tant qu'école d'art. Elle souligne que le dossier témoigne bien de l'esprit de l'école, ce qu'elle est et ce qu'elle souhaite devenir.

Sandrine REBEYRAT la remercie pour ce retour précieux pour l'équipe. Elle souligne que cet exercice, bien que mobilisant, a été passionnant, car il a permis un partage collectif autour des missions de l'école, une évaluation critique et une projection vers l'avenir. Il a toutefois été complexe de mener ce travail de fond tout en assurant la continuité de la vie de l'école. Avec une équipe de taille réduite, il a fallu répartir les charges de manière équilibrée. Le dossier demandait un investissement intellectuel conséquent, ainsi qu'un travail minutieux de collecte et d'éléments de preuves, ce qui a nécessité une forte implication.

La présidente rappelle que la directrice a dû s'approprier cette période d'auto-évaluation alors qu'elle n'était pas encore en poste et que cette période a été marquée par plusieurs crises : la pandémie, une situation financière fragile et une dégradation de la santé psychique des étudiant-es. Isabelle LAVEST se joint aux remerciements adressés à l'équipe de rédaction, salue leur engagement et exprime sa confiance envers les équipes. Elle propose que les élu-es de la métropole soient informé-es des éléments issus de ce travail afin qu'ils puissent mieux appréhender le fonctionnement de l'école et sa mission.

La récente arrivée de Sandrine REBEYRAT lui a permis d'avoir un regard neuf sur l'établissement et de porter un regard distancié sur les retours à formuler.

La suite de la procédure comprendra la visite des expert-es qui coïncide avec l'exposition des diplômé-es 2025 organisée in situ. Cela permettra d'illustrer concrètement les objectifs pédagogiques de l'école à travers les travaux présentés. Des visites et auditions seront également programmées à cette occasion.

À la suite de cette visite, un rapport sera rédigé par le comité d'expert-es. Il sera examiné au printemps 2026, conjointement par la DGCA, et la direction générale de l'enseignement supérieur.

L'analyse reposera sur trois éléments : le dossier d'auto-évaluation produit par l'école, le rapport des expert-es, et la réponse apportée par l'établissement.

Enfin, dans le cadre de la phase projet, la direction produira, en vue de l'accréditation de l'établissement, une note d'orientation à destination du ministère, à remettre au printemps 2026.

Sandrine REBEYRAT fait part de son souhait de mettre en place un contrat d'objectifs et de performances pour l'établissement. Ubavka ZARIC confirme que, pour l'heure, le contrat pluriannuel avec le ministère de la Culture semble suspendu, sans informations précises quant à une suite à donner. Elle rappelle que, dans d'autres établissements, le suivi de ces contrats a souvent été irrégulier ce qui n'est pas le cas à l'ESACM, mais qui soulève des interrogations dans le contexte actuel de restructuration de l'enseignement supérieur relevant du ministère. Elle s'interroge sur l'éventuelle évolution vers d'autres modes opératoires. Le prochain contrat pluriannuel concernant l'école est prévu à l'horizon 2027 ce qui laisse un temps suffisant pour en définir les contours.

Dans cette perspective, la directrice propose la mise en place d'un suivi régulier de l'avancement des actions menées en lien avec les axes stratégiques de l'établissement. Ce suivi s'appuierait sur des indicateurs permettant de mesurer les évolutions, avec un enrichissement progressif des objectifs fixés.

Sans autre remarque, cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

#### Budget : Compte de gestion BP 2024

L'administrateur de l'État, chef du service comptable, a procédé à l'examen du solde inscrit au bilan de l'exercice 2024 afin de vérifier la régularité et la conformité des opérations de recettes et de dépenses de l'établissement.

À l'issue de cet examen, le compte de gestion 2024 ne fait l'objet d'aucune observation ni réserve.

Soumis au vote, le compte de gestion 2024 est adopté à l'unanimité.

#### Budget : Compte administratif 2024 et affectation des résultats

Le rapport d'orientation budgétaire et le budget 2025 ont été votés en début d'année ce qui a permis d'établir le compte administratif sur des bases solides. Le prévisionnel 2024 est en cohérence avec les résultats réalisés, traduisant une bonne maîtrise de la capacité d'investissement et du fonctionnement de l'établissement. Cette gestion a également permis de reconstituer le fonds de roulement, équivalent à deux mois de salaires, indispensable pour garantir l'autonomie de fonctionnement en début d'exercice.

Le résultat 2024 s'élève à 266 000 € ce qui permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité, tout en appelant à la prudence. Ce résultat est le fruit d'une politique budgétaire rigoureuse, d'une maîtrise des dépenses générales et de la masse salariale, notamment liée à la situation de deux enseignants actuellement en disponibilité et non remplacés.

Des menaces sur l'équilibre budgétaire demeurent, en particulier sur la masse salariale. Celle-ci continue de progresser sous l'effet de l'augmentation du point d'indice et de la hausse progressive de 3 % par an de la cotisation patronale à la CNRACL pendant quatre ans, ce qui représente une charge supplémentaire estimée à 50 000 € par an pour l'établissement. Ces évolutions constituent un risque pour la stabilité financière de l'école, dans la mesure où toute hausse non anticipée ou non compensée pourrait affecter directement le fonds de roulement.

Yannick GONZALEZ et Sandrine REBEYRAT soulignent que le retour des agents actuellement en disponibilité, en l'absence de compensation budgétaire, ferait disparaître ce fonds de roulement. Il faudrait alors envisager de nouvelles économies et identifier d'autres sources de financement.

Yannick GONZALEZ s'interroge sur l'éventuel impact de cette situation sur la qualité pédagogique. Sandrine REBEYRAT rappelle que le dossier d'accréditation exige de démontrer la soutenabilité du projet d'établissement. Elle précise que l'école pourrait se retrouver à un point de bascule, les dépenses de personnel étant structurelles et peu ajustables.

Isabelle LAVEST indique qu'elle est parfaitement consciente de cette situation et qu'elle interpelle régulièrement la métropole à ce sujet.

Sondés EL HAFIDHI note que les dépenses liées aux fluides ont été allégées cette année, notamment grâce à la baisse des coûts énergétiques ce qui représente une économie de 30 000 €. Elle salue les efforts accomplis, la reconstitution du fonds de roulement qu'elle juge satisfaisante, tout en soulignant qu'il s'agit d'un équilibre fragile, obtenu dans un contexte particulier de disponibilité d'agents et de grande rigueur budgétaire.

Sandrine REBEYRAT conclut en indiquant qu'elle souhaite aborder la situation financière de l'école à chaque conseil d'administration afin de garder en tête les enjeux liés à la santé budgétaire de l'établissement.

Cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

#### RH : Convention avec Clermont Auvergne Métropole pour la mise à disposition d'une partie du personnel

Chaque année, au 1er juillet, il est demandé aux sept agent-es de la métropole de renouveler leur demande de mise à disposition. Il convient d'autoriser Isabelle LAVEST à signer la convention de mise à disposition avec Clermont Auvergne Métropole.

Cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

#### RH : Adaptation du tableau des effectifs

Concernant la filière administrative, la direction informe que le détachement de la secrétaire pédagogique ne sera pas renouvelé au 1<sup>er</sup> septembre. Un temps de réflexion est engagé sur la restructuration de ce poste avant d'envisager un nouveau recrutement. En attendant, un intérim est prévu avec une personne ayant déjà assuré ces missions, et en qui l'équipe a toute confiance.

Dans la filière culturelle, le contrat de l'agente au patrimoine de catégorie C est renouvelé à 60 %. Elle réalise un travail apprécié d'orientation et d'animation au sein de la bibliothèque, en soutien à la bibliothécaire qui peut ainsi se consacrer au développement de réseaux et de partenariats à l'échelle territoriale.

Il est proposé de titulariser l'enseignant en littérature et écriture contemporaine, ayant terminé son année de stage, et de stagiairiser l'enseignant en histoire et actualités de l'art, admis sur liste d'aptitude. Cet agent ayant demandé de travailler à temps partiel (75%), la durée de sa période de stage sera de 15 mois.

À ce sujet, Isabelle LAVEST s'interroge sur les impacts du temps partiel sur l'organisation pédagogique. La directrice indique que les ajustements se font selon les besoins. Elle précise que l'établissement maintient un parti-pris fort en faveur du recrutement d'artistes, comme en témoigne le recrutement à temps plein pour un an d'une enseignante en vidéo et d'une autre en sculpture. Il est également proposé de renouveler pour deux ans le contrat de l'enseignante en philosophie.

Dans la filière technique, la période de test liée à l'augmentation du temps de travail de 60 à 100% du technicien du FABLAB ayant donné entière satisfaction, la direction propose de renouveler son contrat pour deux ans. Le poste associe désormais ses fonctions initiales à une mission de support informatique, en complément de l'intervention de l'agence prestataire pour les aspects plus complexes du réseau. La direction souligne l'efficacité et la qualité du travail réalisé qui contribuent à une meilleure fluidité du fonctionnement de l'établissement.

Yannick GONZALEZ demande s'il s'agit d'un CDD, ce que la directrice confirme, précisant qu'il s'agit du dernier CDD avant la proposition d'un CDI. Il interroge également sur le nombre de CDD actuellement en poste et sur l'incidence des primes de précarité sur la masse salariale. Frédérique RUTYNA indique que ces éléments sont pris en compte dans les prévisions budgétaires.

Le tableau des effectifs est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

#### Action sociale : CNAS

Au moment de la création de l'EPCC, le personnel mis à disposition par la métropole bénéficiait du Comité des œuvres sociales. Le conseil d'administration avait souhaité de mettre en place un dispositif équivalent pour le personnel de l'EPCC. Le COS n'ayant pas souhaité intégrer les agent-es de l'EPCC, l'établissement a adhéré au CNAS (Comité national d'action sociale) afin de permettre à ces agent-es de bénéficier de services et prestations similaires.

L'établissement doit désigner une personne référente pour le CNAS. Jusqu'à présent, cette fonction était assurée par Frédérique RUTYNA. Dans un souci d'harmonisation des missions et en tant qu'agente EPCC, il est proposé de désigner Delphine BAUD, agent comptable, comme nouvelle référente afin d'accompagner le personnel dans l'accès à ces prestations.

La délibération est aussi l'occasion de rappeler les modalités pour pouvoir bénéficier de ces prestations : Sont concernés, les agent-es titulaires, les stagiaires, ainsi que les contractuel-les occupant des emplois permanents d'un temps supérieur à 50 %. Les agent-es retraité-es, en disponibilité, en détachement ou mis-es à disposition dans un autre établissement sont exclu-es.

Jusqu'à-là, les agent-es remplissant les conditions étaient inscrit-es d'office au CNAS à leur arrivée. Il a toutefois été constaté que certain-es n'activaient pas leur compte, bien que l'établissement cotise pour elles et eux.

À partir du 1er janvier 2026, il sera donc demandé aux agent-es s'ils ou elles souhaitent bénéficier de cette prestation. Une vérification sera effectuée au bout de deux ans. En cas de non-activation du compte, l'établissement se réserve la possibilité de procéder à une radiation qui pourra être annulée à tout moment sur simple demande de l'agent-e concerné-e.

Cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

#### Exonération des étudiants-es boursier-es

La ministre de la Culture a annoncé le 6 juin dernier que l'État compensera désormais les frais d'inscription des étudiant-es boursier-es qui en seront ainsi exonéré-es.

L'école se félicite de cette mesure et propose qu'elle soit appliquée dès la rentrée prochaine, sous réserve de la publication d'un texte officiel garantissant une dotation financière spécifique pour chaque établissement.

Isabelle LAVEST rappelle que les écoles nationales bénéficient déjà de ce dispositif et que les écoles territoriales en demandaient l'extension depuis plusieurs années.

A ce jour, l'école n'a pas encore communiqué cette information auprès de la communauté étudiante par prudence.

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité, sous réserve de la publication du texte réglementaire.

#### Tarif de vacation des jurys de DNA et de DNSEP

Dans un courrier daté du 28 mars 2025, la Direction générale de la création artistique a informé que la gestion administrative de la rémunération des jurys de soutenance des diplômes de DNA et DNSEP incomberait désormais aux écoles, mission auparavant assurée par le Ministère. Jusqu'à présent, l'école ne prenait en charge que les frais de déplacement, dans le cadre d'une délégation de crédits.

En raison des délais de paiement parfois importants, une nouvelle délégation de crédits va être mise en place. Isabelle LAVEST émet toutefois des réserves quant à la rapidité de versement de cette dotation, espérant qu'elle ne connaîtra pas les mêmes retards que ceux observés pour le règlement direct des jurys.

La délibération acte l'application des tarifs ministériels en vigueur pour la rémunération des jurys.

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Adaptation/ modification du règlement intérieur des cours publics

L'école propose des cours destinés au public amateur chaque soir de la semaine ainsi que le samedi matin, autour des pratiques du dessin et de la peinture, avec une jauge fixée à vingt participant-es par cours.

Chaque année, lors des inscriptions, la demande est telle que les nouvelles personnes souhaitant intégrer un cours peinent à le faire.

Afin de garantir un accès plus équitable, il est proposé de mettre en place un système de validation des inscriptions par tirage au sort via le logiciel Legavote qui établira un classement aléatoire des inscrit-es. Une liste d'attente sera constituée. Les personnes tirées au sort seront contactées et disposeront de quelques jours pour confirmer leur inscription, faute de quoi leur place sera proposée à une personne en liste d'attente.

Isabelle LAVEST estime que ce système informatique, neutre dans son fonctionnement, constitue une alternative pertinente permettant d'assurer un meilleur renouvellement des participant-es et de limiter les effets de captation par les habitué-es.

Cette délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

\* \* \*

#### Point d'information : Avancement des travaux sur le DUERP

L'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) avait été engagée en 2022. Toutefois, le départ de l'ancien régisseur n'a pas permis de finaliser ce document. Vincent BLESBOIS a repris ce travail long et fastidieux, le document devant être renseigné poste par poste afin d'identifier les risques professionnels ressentis par les agent-es et d'attribuer à chacun une cotation de dangerosité. L'administration espère pouvoir présenter le DUERP au conseil d'administration à l'automne en vue de sa validation.

#### Point d'information : Synthèse des travaux de la CVP du 17 juin 2025

La dernière commission « Vie professionnelle » s'est tenue le 17 juin. Elle a permis de faire un point sur l'avancée des travaux du DUERP ainsi que de valider le plan de formation.

Les représentant-es du personnel ont proposé la création d'un livret d'accueil destiné aux agent-es afin de mieux expliciter le fonctionnement de la fonction publique territoriale et celui de l'école.

Amélie SOUNALET, membre de la commission, souligne que ce besoin émane du constat d'un manque d'informations partagées concernant les spécificités de la fonction territoriale. Le livret aurait vocation à garantir un socle commun de compréhension pour tous·tes, en y intégrant des renvois vers les personnes ressources identifiées, ainsi qu'un rappel des avantages sociaux mis en place.

Isabelle LAVEST salue cette initiative et s'interroge sur l'existence d'un document équivalent à destination des étudiant·es. La direction l'informe qu'un livret de l'étudiant·e est remis chaque début d'année. Celui-ci présente les dispositifs pédagogiques de l'année, les modalités de fonctionnement de l'école ainsi que le règlement intérieur.

#### Point d'information : Synthèse des travaux du CSPVE du 28 mai 2025

Le CSPVE a abordé un large éventail de sujets relatifs à la vie de l'établissement. La séance a notamment porté sur le processus HCERES, avec un travail autour des analyses SWOT concernant la pédagogie, la recherche et la vie étudiante, ainsi que sur la note d'orientation et les axes stratégiques pour la période à venir.

Les modalités d'organisation des élections des représentant·es au sein des différentes instances ont été évoquées en prévision de la rentrée.

Un point a également été fait sur les admissions, l'accompagnement des jeunes diplômé·es et la programmation pédagogique.

Les questions liées à la professionnalisation ont donné lieu à des échanges nourris, en particulier autour du dispositif CulturePro et des appels à manifestation d'intérêt auxquels l'école a répondu.

La restructuration en cours du réseau régional des écoles d'art a également été abordée, ce dernier amorçant une nouvelle dynamique de coopération.

Des pistes de réflexion ont été ouvertes sur la structuration des actions de recherche au niveau du 3e cycle, ainsi que sur les pratiques de partage de connaissances et les expériences menées dans les écoles d'art autour de la recherche.

Enfin, la vie étudiante a occupé une place importante dans les discussions, avec l'aboutissement du dispositif de parcours de signalement désormais accessible aux étudiant·es.

#### Focus : exposition des diplômé·es 2025

L'exposition des diplômé·es 2025 se tiendra du 16 septembre au 10 octobre dans le Grand atelier de l'école. Elle coïncidera avec les Journées européennes du Patrimoine ainsi qu'avec la visite des expert·es dans le cadre de l'évaluation HCERES.

\* \* \*

Isabelle LAVEST remercie celles et ceux qui ont préparé ce conseil d'administration et qui l'ont animé par leurs échanges.

La séance est levée à 16h00.

Compte-rendu rédigé par Carole TILLY